



Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance du 17 janvier 2022

Délibération n°2022-005 **Point 3.4**

Point 3.4 à l'ordre du jour

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle :

Les capacités globales d'accueil, la composition de la commission d'étude des dossiers, les critères de sélections, les modalités de candidature, les mots clés, les attendus, le taux d'accès dans le parcours de M1 relatifs au Master Transport, Mobilité, Réseau dans le cadre de la campagne 2022-2023 Trouver Mon Master.

VU l'article L612-6 du code de l'Education :

VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des Masters MEEF;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; **VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master.

Exposé de la délibération : Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Education, l'université d'Orléans fixe ses capacités maximales d'accueil dans certains masters ne pouvant accepter l'ensemble des candidats. Il est proposé une capacité globale d'accueil, une composition de la commission d'études des dossiers, des critères de sélections, des modalités de candidatures, des mots clefs, des attendus et un taux d'accès dans le parcours de M1. Il est porté à la connaissance des élus de la CFVU les données relatives au Master Transport, Mobilités, Réseau dispensé par l'Ecole Polytechnique d'Orléans.

La CFVU approuve, au titre de l'année universitaire 2022/2023, les données d'appel relatives au Master Transport, Mobilités, Réseau dispensé par l'Ecole Polytechnique d'Orléans tel que présentées en annexe de la délibération.

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice	38

Quorum :	19
Membres présents :	14
Membres représentés :	9
Total:	23

Décompte des votes :

Absentions :	3	
Votants :	20	
Blancs ou nuls :	_	

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2022.

La Présidente du Conseil Académique

Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités, Présidente du Conseil Académique, Vice-Président formation et vie universitaire, La direction des services généraux, Service juridique de l'université d'Orléans.

Annexe : Données d'appel relatives au Master Transport, Mobilités, Réseau.

Limite de capacité de la mention	Niveau faisant l'objet de la sélection	Composition de la commission d'étude	Critères de sélection retenus	Dates de campagne des candidatures	modalités de candidature	propositions de mots clés pour le moteur de recherche de Trouvermon master	Attendus précis
20	M1	P. Higelin SM. Senouci E. Aglzim G. Colin	Résultats scolaires Classement Niveau d'anglais Recommandations Motivation Niveau de l'université d'origine	1/11/2021 - 31/5/2022	Dossier Entretien en cas de doute sur le niveau d'anglais	Energy management Internal combustion engine Hybrid powertain Vehicle dynamics Engine and vehicle control	Energétique niveau licence Informatique niveau licence Mécanique niveau licence Mathématiques niveau licence
		P. Higelin SM. Senouci E. Aglzim G. Colin	Résultats scolaires Classement Niveau d'anglais Recommandations Motivation Niveau de l'université d'origine	1/11/2021 - 31/5/2022	Dossier Entretien en cas de doute sur le niveau d'anglais	Energy management Internal combustion engine Hybrid powertain Vehicle dynamics Engine and vehicle control	Energétique niveau licence Informatique niveau licence Mécanique niveau licence Mathématiques niveau licence